FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

WABO Concrete Cleaner

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/06/2020
1.1	05/24/2022	000000298947	Date de la première version publiée: 10/06/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	:	WABO Concrete Cleaner
Code du produit	:	000000000050000632
Autres moyens d'identification	:	Part #2731J

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur	:	Watson Bowman Acme Corp.
Adresse	:	95 Pineview Drive Amherst, NY 14228
Numéro d'appel d'urgence	:	ChemTel: +1-813-248-0585
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence	:	Canada: 1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Nettoyant / préparation de surface
Restrictions d'utilisation	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables	:	Catégorie 2
Irritation oculaire	:	Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Catégorie 3 (Système nerveux central)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Peut former des peroxydes explosifs.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Alcool

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
propane-2-ol	Isopropanol	67-63-0	>= 90 - <= 100

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	:	Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
En cas d'inhalation	:	Repos, air frais, secours médical.
En cas de contact avec la peau	:	Laver à fond avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	:	laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue
En cas d'ingestion	:	Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Avis aux médecins	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse Brouillard Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Eau pulvérisée
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Produits de combustion dangereux	:	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).
Information supplémentaire	:	Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. allumage et / ou flashback possible Le récipient peut monter en flèche ou exploser sous l'effet de la chaleur du feu. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler

dans les points bas et ainsi être en contact avec une source d'ignition située à une distance importante.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.
Porter un vêtement de protection approprié.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Tenir compte de la direction du vent.
Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.
Utiliser des outils traités antistatiques.
Ne pas fumer.
Eviter toute flamme nue.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser des outils anti-étincelles et un équipement anti-déflagrant.
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Eviter les charges électrostatiques.
Le produit/la susbstance peut former des mélanges explosibles avec l'air.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les points bas et ainsi être en contact avec une source d'ignition située à une distance importante.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ouvrir le conteneur avec attention, en utilisant une ventilation adéquate et en évitant les sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Eviter la formation d'aérosols.
Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol(les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Information supplémentaire : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

sur les conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais.
Protéger de l'action de la chaleur.
Assurer la bonne ventilation/extraction au poste de travail.
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Matières à éviter : Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
propane-2-ol	67-63-0	TWA	200 ppm 492 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	400 ppm 984 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	200 ppm	CA BC OEL
		STEL	400 ppm	CA BC OEL
		VEMP	400 ppm 983 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	500 ppm 1,230 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	400 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d’exposition peuvent être dépassées.
Porter un masque à filtre pour vapeurs organiques certifié NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques.
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps : vêtement de protection antistatique
La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

Mesures de protection	:	Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
Mesures d'hygiène	:	Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	clair
Odeur	:	d'alcool
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	neutre
Point de fusion	:	-88.5 °C L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Point de congélation		-88.5 °C L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Point d'ébullition	:	env. 82 °C
Point d'éclair	:	12 °C Méthode: ASTM D 56
Taux d'évaporation	:	4 (Acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	13 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	:	2.0 % (v)

/ Limite d'inflammabilité inférieure		
Pression de vapeur	:	30 mmHg (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	2 (Air = 1.0)
Densité relative	:	< 1.0
Densité	:	env. 0.79 gcm3 (20 °C) L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 0.05 L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Température d'auto-inflammabilité	:	399 °C Méthode: ASTM E 659
Température de décomposition	:	non déterminé
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	2.1 mPa.s (25 °C) L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.
Propriétés comburantes	:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Point de sublimation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	60.10 g/mol
Taux de corrosion du métal	:	Non corrosif pour le métal.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Stabilité chimique	:	Peut former des peroxydes explosifs.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Le produit/la susbstance peut former des mélanges explosibles avec l'air.
Conditions à éviter	:	Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter l'éclairage naturel direct.
Matières incompatibles	:	Aldéhydes Amines caustiques produits chlorés Oxydants forts

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Remarques: Devrait être biodégradable

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	Remarques: Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle. Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus	:	Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Emballages contaminés	:	Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Numéro ONU	:	UN 1219
Nom d'expédition des Nations unies	:	ISOPROPANOL
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes	:	3

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 1219
Nom d'expédition des Nations unies	:	Isopropanol
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes	:	Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	364
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	353

Code IMDG

Numéro ONU	:	UN 1219
Nom d'expédition des Nations unies	:	ISOPROPANOL
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes	:	3
EmS Code	:	F-E, S-D
Polluant marin	:	non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Numéro ONU	:	UN 1219
Nom d'expédition des Nations unies	:	ISOPROPANOL
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes	:	3
Code ERG	:	129
Polluant marin	:	non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

NPRI Composants : propane-2-ol

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé

(nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision	:	05/24/2022
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR